



Charte des Universités populaires des parents

Chaque UPP s'inscrit dans une démarche qui vise à promouvoir et à mettre en œuvre des valeurs de citoyenneté, co-éducation, démarche participative, respect de la diversité, droit à la parole pour chacun, valorisation des ressources et compétences des parents



Les objectifs d'une UPP visent à permettre aux parents d'exprimer leur point de vue dans l'espace public

Chaque Université Populaire de Parents s'engage à mettre en œuvre une démarche permettant aux parents de mener une recherche sur la parentalité avec une finalité citoyenne. La recherche est un support pour permettre aux parents de prendre leur place dans l'espace public et croiser leurs regards et savoirs avec des institutions et élus.



La démarche s'appuie sur la réalisation d'une recherche collective et rigoureuse qui se réalise en plusieurs phases :

- Travail exploratoire : les parents échangent sur leurs questionnements individuels
- Construction de la méthodologie : à partir de ces questionnements individuels, les parents élaborent, avec l'aide de l'universitaire, une question de recherche, formulent des hypothèses et construisent une méthode de recherche propre à chaque groupe
- Recueil et analyse des données

Afin de garantir la dimension citoyenne des UPP, la question de recherche est collective et contextualisée. Elle aborde une question de société. Elle ne vise pas uniquement des pistes d'action mais la production et la transmission d'un savoir.



La démarche a pour finalité, grâce à un travail avec les institutions, de faire évoluer la place des parents et les représentations des uns et des autres

Chaque UPP s'engage à mobiliser, à partir du support de sa recherche, les acteurs de son territoire pour mettre leur réflexion en débat avec des élus, des enseignants, des travailleurs sociaux, d'autres parents. Les acteurs de l'UPP entreprennent des projets et des actions auprès des institutions pour contribuer à faire évoluer le regard sur les parents et promouvoir leur place et leur rôle.



L'action des professionnels : animateurs, coordinateurs, universitaires, vise à libérer et à renforcer le "pouvoir d'agir" des parents

Les animateurs sont le lien entre les parents, les universitaires, et les partenaires. Ils sont garants de la dynamique du groupe et de la place de chacun. Ils adoptent une posture qui vise à donner le plus de pouvoir possible aux parents, en se mettant au service des parents, de leurs idées et projets.





ACEPP

Ils veillent à ce que les parents soient le plus actifs possible dans la recherche, dans les actions menées, dans l'organisation des rencontres...

Les coordinateurs sont chargés de la recherche de financements, du lien avec les partenaires, et du soutien aux animateurs. La fonction de coordination peut être, selon les contextes locaux, assurée par l'animateur.

Les animateurs et coordinateurs sont garants du cadre éthique des UPP, tel que défini dans cette charte. Ils analysent leurs pratiques, se questionnent pour rechercher les postures et les outils permettant aux parents de prendre toute leur place.

Les universitaires apportent un soutien méthodologique aux parents, sans interférer dans leur réflexion, sauf à leur demande. Ils sont garants de la qualité de la recherche.



Chaque UPP, et en son sein parents et professionnels, s'engage à adopter une posture révélatrice des valeurs des UPP

Chaque UPP :

- s'adresse résolument à tous les parents et cherche à mettre en œuvre des méthodes adaptées pour permettre la participation de tous, notamment à la recherche
- reconnaît et respecte la diversité des pratiques éducatives des familles et prend en compte dans sa réflexion et ses actions l'influence du contexte de vie sur l'éducation
- s'interdit jugement et visée normative par rapport aux pratiques éducatives des parents : la finalité des UPP ne concerne pas l'évolution des pratiques des parents, mais l'élaboration d'une réflexion collective et d'une action citoyenne
- s'engage à ne donner aucune information sur les familles
- se décentre des éventuelles difficultés individuelles des parents, pour s'appuyer et valoriser leurs ressources et leur réflexion dans un objectif de promotion collective
- s'engage à faire en sorte que les valeurs, les objectifs et la méthodologie des UPP soient appropriés par tous les parents et portés par eux.



Chaque UPP s'engage à contribuer à la vie du réseau des Universités Populaires de Parents

Chaque UPP est reliée au réseau ACEPP :

- elle s'engage à participer aux coordinations et séminaires nationaux et européens
- elle contribue à affiner la démarche en partageant ses analyses et ses innovations avec les autres UPP.

Afin de formaliser ce lien avec les autres UPP et l'adhésion à ces valeurs communes, chaque UPP propose au groupe de parents d'adhérer à l'ACEPP et se met en relation avec l'association fédérative de son département ou d'un département proche.

Chaque UPP cherche à s'inscrire dans des réseaux locaux et départementaux, notamment les REAAP. Afin de préserver l'identité de la démarche des UPP vis-à-vis de l'extérieur, toute communication relative aux UPP (forums..) intègre le logo des UPP et celui de l'ACEPP.

Seuls les signataires de la présente charte peuvent utiliser le nom des "Universités Populaires de Parents"- UPP- et le logo.

